

Loi El Khomri : procession libérale

26 février 2016 à 19:51

«La réforme du droit du travail, ce n'est pas forcément une régression sociale, c'est renforcer le dialogue social.» Fin septembre, fraîchement nommée au 127, rue de Grenelle à Paris, Myriam El Khomri avait encore le beau rôle. Celui de rassurer son camp. Son profil «social», proche de la maire de la capitale, Anne Hidalgo, jeune et élue «de terrain», «confrontée aux territoires les plus touchés par le chômage», cadrerait parfaitement avec le message que François Hollande voulait alors envoyer : non, à quelques mois des élections régionales et dans la dernière ligne droite avant la présidentielle, le gouvernement ne prendra pas la tangente libérale dans sa réforme annoncée du code du travail et compte ménager sa gauche. «Plus de souplesse, ça ne veut pas dire moins de garanties», insistait alors Myriam El Khomri auprès de *Libération*. La ministre de 37 ans mettait en avant le «compte personnel d'activité» cher à François Hollande et la «sécurisation des parcours professionnels». Dans la lignée de Martine Aubry à la fin des années 2000, elle disait vouloir inscrire son action dans l'histoire d'un «ministère de progrès social», de «luttres sociales», de «conquêtes sociales».

Six mois plus tard, l'avant-projet de loi, dont la version définitive doit être présentée le 9 mars en Conseil des ministres, est étrillé par une large part de la gauche. «Cette loi n'est pas une loi de gauche», a balancé Martine Aubry, mère des 35 heures, après avoir cosigné une tribune réquisitoire dans *le Monde* dénonçant, entre autres, la «mise à bas» de la «construction des relations sociales dans notre pays». D'une réforme vendue à Myriam El Khomri lors de sa prise de fonction comme la «loi sociale» de cette fin de quinquennat censée réconcilier, si ce n'est toute la gauche, du moins les socialistes avant 2017, on en est arrivé à une réforme qui apparaît d'abord libérale et qui est en passe de faire exploser la majorité.

2 septembre : jusqu'ici, tout va bien

Le dossier «code du travail», Myriam El Khomri l'a trouvé en arrivant rue de Grenelle. Promue, l'ancienne secrétaire d'Etat à la Ville récupère alors ce gros morceau laissé sur son bureau par son prédécesseur, François Rebsamen, rentré précipitamment pour s'occuper de sa mairie de Dijon. Le 9 septembre, une semaine après sa nomination surprise à la tête du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, elle reçoit le rapport de Jean-Denis Combrexelle dans lequel l'exécutif va piocher pour le futur projet de loi «visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs». A l'arrivée, rien de - trop - explosif n'est retenu par le gouvernement : «Il ne saurait être question de modifier par accord le seuil de déclenchement des heures supplémentaires», rassure alors Manuel Valls, en liaison avec l'Elysée. Les «bornes» de la réforme en gestation : on ne touche ni aux 35 heures, ni au contrat à durée indéterminé (CDI), ni au salaire minimum, et on donne «plus de place» au dialogue social dans les entreprises. Une réforme tout ce qu'il y a de sociale-démocrate.

Certaines propositions contenues dans les premières rédactions du rapport Combrexelle, comme par exemple la fin pure et simple des 35 heures, sont écartées. Trop dangereux à deux mois des élections régionales. Trop risqué à quelques semaines d'une conférence sociale prévue les 19 et 20 octobre et où les sujets qui fâchent ne seront pas abordés. Le Medef râle. La CFDT se montre satisfaite. Tout va bien pour la majorité, alors que s'ouvre un nouveau cycle de concertation rue de Grenelle avec les partenaires sociaux.

François Hollande demande à sa ministre du Travail d'incarner la lutte contre le chômage des jeunes et

de «valoriser» le compte personnel d'activité (CPA) qu'il espère bien laisser comme trace sociale dans l'histoire et installer en bonne place dans son bilan présidentiel. *«Avec le CPA, on jette les bases d'une protection sociale du XXI^e siècle, c'est une petite révolution en soi»,* fait valoir un conseiller présidentiel. Certains socialistes, proches de Martine Aubry, regrettent un outil qui *«ne va pas assez loin»*, qui n'est que *«l'agrégat de droits déjà existants»*. *«Ajouter de nouveaux droits - épargne salariale, compte épargne temps... -, ce sera pour l'après 2017, fait-on valoir à l'Elysée. Pour l'instant, il faut le créer, et c'est déjà énorme.»*

28 septembre : Badinter pique Valls

C'est une interview a priori anodine, mais qui aura des conséquences. Dans *le Parisien*, Robert Badinter, ancien garde des Sceaux de François Mitterrand, et le spécialiste du droit du travail Antoine Lyon-Caen - dont le petit ouvrage publié en juin 2015, *le Travail et la Loi*, servait à Manuel Valls comme justification d'une *«simplification du code du travail»* - provoquent quelque peu le Premier ministre. *«Le code du travail n'est pas la bible de la gauche !»* déclare Badinter, que le journal dépeint comme *«un peu déçu [même s'il ne le dit pas ouvertement, ndlr] que Manuel Valls n'ait pas choisi d'en faire un chantier prioritaire»*. Antoine Lyon-Caen, lui, entaille un peu plus cette image *«réformatrice»* que le chef du gouvernement ne veut surtout pas laisser à d'autres - son ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, en tête : *«Il y aura sans doute une loi, mais pas de transformation en profondeur du droit du travail.»*

«Ça a mis Valls hors de lui, rapporte un conseiller ministériel. Il a fait savoir qu'il allait taper fort.» Pourtant, François Hollande reste sur la même ligne : *«Nous allons garder un socle de droits: contrat de travail, Smic, durée légale du travail, mais offrir aux partenaires sociaux dans les branches et les entreprises une liberté pour décider, négocier, avancer»*, affirme le chef de l'Etat le 29 octobre lors d'un déplacement en Lorraine. Le contrat qui prime sur la loi au nom d'une République *«sociale»* et *«moderne»*, n'est pas une nouveauté. François Hollande l'a défendu dès avril 2011 dans une tribune intitulée *«Pour un pacte de confiance dans le travail»* et publiée dans *Libération*.

4 novembre : le brouillard s'installe rue de Grenelle

Une semaine plus tard, Manuel Valls et Myriam El Khomri présentent les grandes orientations du futur projet de loi : deux ans pour réécrire le code du travail. La ministre reste prudente. En coulisse cependant, quelques signes viennent troubler ceux qui suivent le dossier. Elle explique, en privé, à certains de ses interlocuteurs que si les *«lignes»* ont été tracées par le Président, la réforme permettra plus de *«souplesse»* sur le temps de travail. Dans les couloirs ministériels, on parle déjà d'une possible utilisation du 49.3 en cas d'absence de majorité à gauche. A la fois pour éviter d'interminables débats techniques offrant le spectacle de divisions sur les bancs de l'Assemblée nationale, mais aussi *«pour épargner Myriam»*, souligne un dirigeant socialiste. Car à peine la réforme lancée, la ministre se vautre, le 5 novembre, au micro de Jean-Jacques Bourdin sur RMC et BFM TV. A la question *«On peut le renouveler combien de fois le CDD ?»*, Myriam El Khomri bredouille et répond : *«Trois fois... jusqu'à trois ans...»* Le journaliste lui laisse une autre chance. *«Je ne pourrais pas vous le dire...»* lâche-t-elle, humiliée. Un parlementaire a mal pour elle : *«Ils vont la griller, alors que c'est vraiment une bosseuse, une fille bien.»* La polémique brouille le message de fond à faire passer.

Les attentats du 13 Novembre vont balayer tout ça. La réforme du code du travail est mise de côté pour se consacrer à la *«bataille pour l'emploi»* du Président : Myriam El Khomri est chargée de mettre sur pied un plan apprentissage pour les jeunes et formation pour 500 000 chômeurs. Mais certains socialistes s'inquiètent alors du brouillard qui commence à s'installer rue de Grenelle.

A l'Assemblée, les socialistes ont nommé un petit groupe, avec à sa tête le député de Saône-et-Loire Christophe Sirugue, pour baliser, avec la ministre, la future réforme et ses *«points chauds»*. *«Mais de*

déclarations en déclarations, nous n'avons pas eu de grain à moudre, explique l'élus pressenti jusqu'ici pour être rapporteur du projet de loi. *Nous demandions, si ce n'est des versions du texte, des bouts de texte pour pouvoir travailler, mais nous n'avions rien.*» Un responsable syndical rapporte également qu'entre deux rendez-vous au ministère leurs propositions écrites ne semblent même pas avoir été lues. Un socialiste s'agace de la méthode choisie par l'exécutif : *«C'est une loi écrite en chambre, dans une absence totale de transparence, entre Matignon et le directeur de cabinet de Myriam El Khomri.»* Ce dernier, Pierre-André Imbert, était déjà à ce poste-là sous l'ère Rebsamen, après avoir été chargé des *«mutations économiques»* avec Michel Sapin à Bercy. S'il est réputé pour entretenir de très bonnes relations avec les partenaires sociaux, le fait qu'il soit un ex-collaborateur de Raymond Soubie, l'ancien *«Monsieur social»* de Nicolas Sarkozy, inquiète depuis le début certains socialistes. *«C'est lui le vrai ministre du Travail»*, balance l'un d'eux. *«Elle est complètement instrumentalisée, regrette un autre élu socialiste. C'était une fille plutôt fonceuse, qui défendait ses dossiers et avec une fibre sociale. Elle s'est laissée embarquer dans quelque chose qui la dépasse.»* *«Je ne suis la marionnette de personne. Ni de Matignon ni de mon directeur de cabinet»*, répond sèchement à *Libération* Myriam El Khomri, qui revendique d'avoir suivi de près toutes les étapes de sa future loi et défend la *«philosophie sociale-démocrate de son texte»*. *«Ce n'est pas le genre de femme à être ballottée. Myriam apprend, et elle apprend vite, la soutient-on à l'Elysée. Comme toutes les autres lois, l'exécutif et la ministre se mettent d'accord sur les objectifs, mais après c'est comme une maison, il y a un architecte et des maîtres d'ouvrage. Le texte a fait des allers-retours entre les services de l'Elysée, de Matignon et le cabinet El Khomri.»*

18 janvier : Hollande trouble le jeu

L'année commence bien pour la ministre : il n'y aura pas de loi Macron 2 sur les *«nouvelles opportunités économiques»*. La question de *«l'uberisation de la société»* sera abordée avant tout sous l'angle de la *«sécurisation»* des travailleurs indépendants dans les nouveaux métiers numériques. Et ce sera dans sa loi. *«C'est le réalisme parlementaire [un calendrier chargé en 2016] qui nous amène à fusionner les deux lois»*, explique-t-on aujourd'hui à l'Elysée. Myriam El Khomri pense aussi avoir réussi à se débarrasser d'une mesure explosive de son futur projet de loi : le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, vieille demande du Medef : une mesure inscrite dans la loi Macron 1, puis retoquée par le Conseil constitutionnel.

Mais le 18 janvier, lors de ses vœux aux forces économiques à la tribune du Conseil économique, social et environnemental, François Hollande sème le trouble sur un autre sujet. Le chef de l'Etat affirme alors que le nombre et la majoration des heures supplémentaires pourront être fixés par accord d'entreprise, mais il n'évoque aucun plancher. Ce qui fait planer un doute sur l'avenir des 35 heures. Rapidement, la ministre du Travail affirme qu'elle souhaite que le plancher de rémunération des heures supplémentaires ne puisse être abaissé en dessous de 10 %.

Depuis Davos où il participe au Forum économique mondial, Emmanuel Macron attaque. Le 22 janvier, il annonce la disparition des seuils, signant de facto la fin des 35 heures. Trois jours plus tard, lors de la remise du rapport de Robert Badinter sur les *«principes essentiels»* du futur code du travail, Myriam El Khomri maintient sa position. Manuel Valls garde le flou puis, le 28 janvier, lors de ses vœux à la presse, il adoube sa ministre : *«Il y a une durée légale du travail, et les heures effectuées au-delà sont payées au moins 10 % de plus. Ce principe s'impose à tous.»*

Le Medef râle. Son patron, Pierre Gattaz, parle d'*«opportunité perdue»*. Pourtant, le gouvernement avance déjà vers les organisations patronales. Dans sa *«bataille pour l'emploi»*, alors qu'il a conditionné une nouvelle candidature en 2017 à l'inversion de la courbe du chômage, le chef de l'Etat a besoin que le Medef et la CGPME retrouvent leurs petits dans le nouveau code du travail. Le 20 janvier, Myriam El Khomri annonce dans *l'Express* travailler à un *«nouveau plafonnement des indemnités prud'homales»*. Le lendemain, elle reçoit dans son bureau le patron de la Fnac, Alexandre Bompard.

Cet énarque, ancien inspecteur des finances et conseiller de François Fillon lorsque ce dernier était locataire de la rue de Grenelle, a un problème : trois syndicats (CGT, FO et SUD), majoritaires dans son entreprise, viennent de bloquer la négociation sur l'ouverture de ses magasins le dimanche. L'occasion pour Alexandre Bompard de pousser l'idée d'un référendum permettant de valider des accords portés par des syndicats représentant au moins 30 % des salariés. Démocratie directe contre démocratie sociale. Bingo : la mesure sera retenue dans l'avant-projet de loi.

11 février : remaniement et «ajout tardif»

Pour l'instant, la bataille politique s'est éloignée du terrain social. A l'Assemblée, c'est la révision constitutionnelle qui occupe gauche et droite. Mais certains socialistes mettent en garde l'exécutif sur la réforme du code du travail qui approche : attention à ne pas fracturer davantage une majorité déjà empoisonnée par les débats sur la déchéance de nationalité. Le remaniement se précisant, certains responsables de la majorité s'interrogent alors sur la «solidité» de la ministre pour mener dans ces conditions les âpres discussions parlementaires qui s'annoncent.

Des scénarios circulent. Parmi eux, il est question de confier le dossier «travail» - et donc la réforme - à Stéphane Le Foll, fidèle du président de la République et poids lourd du gouvernement. Myriam El Khomri garderait les portefeuilles de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Le choix est fait de ne rien changer... sauf le texte.

Le 11 février, jour de remaniement, on remarque, rue de Grenelle, que des passages «bizarres» atterrissent sur la table. Avant envoi du texte au Conseil d'Etat, un article en particulier fait son apparition : le «30 bis». Vieille revendication du Medef, il élargit la définition du licenciement économique, ce qui, de fait, restreindrait toute liberté d'appréciation des juges lors de la contestation d'un plan social. Selon plusieurs sources, ce sujet n'a «jamais été évoqué, ni annoncé» au cours des rencontres entre la ministre et les syndicats. Leurs représentants ont d'ailleurs découvert ce passage le 17 février au soir, en recevant la version finale de l'avant-projet de loi envoyé au Conseil d'Etat. Preuve de cet «ajout tardif», pour reprendre l'expression du premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis : l'article n'apparaît pas dans la version du texte qui fuit, le même jour, dans *le Parisien*. Côté Medef, on s'étonne alors de retrouver dans les journaux une ébauche qui remonterait à une quinzaine de jours auparavant. Et prouve qu'un geste a été fait envers le Medef dans les derniers instants de la discussion. «Quelqu'un a voulu mettre le bazar», pointe un responsable syndical. Les licenciements économiques en échange d'un engagement du patronat sur le compte personnel d'activité, cher au chef de l'Etat ? «C'est probablement une histoire de ce type qui s'est jouée», observe une source syndicale. A l'arrivée, Pierre Gattaz estime que la réforme «va dans le bon sens». Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, juge, quant à lui, le texte «très déséquilibré entre la flexibilité et la sécurité».

17 février : bataille au sommet

Un autre bras de fer se joue alors en coulisse. Entre Matignon et l'Elysée. Après un Conseil des ministres sans grand relief consacré - entre autres - à «l'évolution des circonscriptions des chambres d'agriculture», François Hollande, agacé des fuites dans la presse, remet les acteurs de la réforme code du travail autour de la table pour livrer les derniers arbitrages.

Dans l'après-midi, Myriam El Khomri accorde une interview aux *Echos* pour défendre la «philosophie» de sa loi : «Nous voulons améliorer la compétitivité des entreprises, développer et préserver l'emploi, réduire la précarité du travail et améliorer le droit des salariés», explique-t-elle. Mais avant publication sur le site du quotidien économique, l'entretien passe par l'Elysée et Matignon pour relecture. Le Premier ministre y fait ajouter une phrase qui va déclencher une nouvelle tempête dans la majorité : «Nous prendrons nos responsabilités.» Sous-entendu : si la majorité n'est pas au rendez-vous à l'Assemblée lors de l'examen du texte en avril, le gouvernement est prêt à recourir, comme pour la loi

Macron en février 2015, à l'article 49.3 pour passer en force au Parlement. A l'Elysée, en plus des modifications déjà effectuées, on souhaite revoir la copie de Matignon et retirer le passage sur la prise de «responsabilités» ajoutée par Manuel Valls. Pas question de créer la pagaille, alors que le chef de l'Etat a devant lui un Conseil européen décisif sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE et doit s'absenter une semaine loin de Paris pour une tournée présidentielle dans le Pacifique et en Amérique latine.

Trop tard... Matignon a été plus rapide. C'est la version du Premier ministre qui est publiée. Le lendemain, François Hollande passe une soufflante à Myriam El Khomri et la charge de rectifier le tir. L'entourage de la ministre peine à convaincre en expliquant qu'elle n'a pas parlé de 49.3. Un déplacement commun Valls-El Khomri-Macron dans une usine Solvay en Alsace est organisé, le 22 février, pour recadrer la parole de l'exécutif. Le Premier ministre parle d'abord de «débat» et de «discussion» derrière son pupitre, avant d'envoyer sa ministre devant les journalistes pour expliquer que le passage en force n'était «*ni souhaitable ni nécessaire*». Depuis son avion qui l'emmène vers la Polynésie française, François Hollande se livre aux journalistes qui l'accompagnent : le 49.3, dit-il, «*on l'a déjà utilisé, mais le mieux est de trouver une majorité*». Selon lui, «*cette majorité sera à trouver dans la discussion, dans le débat, mais il ne faut pas que le texte soit dénaturé, et il faut qu'on reste sur la philosophie telle que je l'ai définie moi-même*». Mais là aussi, c'est trop tard : une majorité des députés PS, déjà en désaccord sur le fond des articles surprises portant le sceau du Medef, sont irrités par la menace de passage en force. «*En l'état, je vote contre*», affirme la présidente PS de la commission des affaires sociales, Catherine Lemorton, qui se félicite cependant de voir «*le gouvernement faire preuve de plus d'ouverture et [se montrer] ouvert à des amendements*». Catherine Lemorton est aussi satisfaite de voir l'exécutif reculer sur son idée de confier, comme au temps de la loi Macron, le texte à une commission spéciale et non à celle des affaires sociales, dont les membres sont réputés coriaces.

Alors qu'une pétition en ligne demandant le retrait du texte engrange 100 000 signatures par jour (*lire aussi ci-dessous*), Manuel Valls poursuit son offensive en faisant la matinale de RTL et en publiant une tribune sur Facebook. Myriam El Khomri est, elle, chargée d'ouvrir un nouveau cycle de discussion avec les partenaires sociaux. «*Elle a l'air à l'ouest*», balance un récent visiteur. «*A son cabinet, ils sont très remués. Ils n'ont pas vu le coup venir, et ils ne savent pas quoi faire. Ils se disent que s'ils lâchent face aux syndicats, ils n'auront plus rien à donner aux parlementaires*», raconte un autre. «*Elle est en burn-out*», rapporte un élu socialiste. «*Je suis endurante*», rétorque Myriam El Khomri, qui demande à ce qu'on «*revienne à la réalité*» du texte.

Dans leur tribune, Martine Aubry et ses cosignataires font mine de viser strictement Manuel Valls. Le Premier ministre a vu le piège et convié quelques journalistes à Matignon mercredi, jour de parution de la tribune. Dans des propos rapportés par *le Monde*, le chef du gouvernement affirme que le texte est l'occasion - une «obligation» pour «tout le monde» - de «clarifier» et d'«assumer». «*Il faut que tout le monde assume*», insiste-t-il. Dans ce «tout le monde», Manuel Valls inclut le chef de l'Etat. «*Il n'y a aucun choix qui est fait, aucun texte qui est décidé sans le Président*», souligne le Premier ministre, se défendant de jouer le «pousse au crime». Il met toutefois en garde François Hollande contre la tentation de «revenir en arrière». Ce «*serait non seulement dommageable pour le Président et pour moi, mais aussi pour le pays*», confie Manuel Valls. «*Je ne vois pas quelle est l'issue de tout ça, s'inquiète un élu socialiste. S'ils continuent, il y aura un 49.3 qui peut mal se terminer. Et si Hollande choisit d'amender la réforme, Valls peut décider de s'en aller. Dans les deux cas, on a une crise politique.*»

[Lilian Alemagna](#) , [Laure Bretton](#) , [Amandine Cailhol](#)